

Syndicalisme mexicain : la lente sortie du corporatisme

par Michel Husson*

Solidaires International n°2, février 2007

http://perso.orange.fr/orta/solidint/mexique/article_husson.html

L'évolution récente du syndicat mexicain peut être interprétée comme la confrontation d'un modèle de type corporatiste (voir encadré 1) à un contexte qui s'est profondément transformé. Le premier tournant est économique : après la crise de la dette de 1982, les gouvernements successifs se rallient à des politiques d'orientation libérale (ajustement structurel, ouverture commerciale, etc). Le Mexique adhère en 1986 au GATT (l'ancêtre de l'OMC) et signe en 1994 un Traité de libre commerce avec les Etats-Unis et le Canada (Alena). A l'intérieur, les privatisations se multiplient dans une logique de déréglementation généralisée. Les effets sociaux de ces politiques - et de la brutale dévaluation du peso en décembre 1994 - conduisent à un panorama dégradé : la moitié des Mexicains vivent dans la pauvreté et 20 % d'entre eux se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté. Le secteur informel occupe une place croissante, avec l'absence presque totale de droits sociaux, tandis que se creusent les inégalités de revenus. Le second tournant est la perte du pouvoir par le PRI (voir annexe) lors des élections présidentielles de 2000 qui ont conduit à l'élection de Vicente Fox, le candidat conservateur du PAN (voir annexe).

Encadré 1 Un modèle corporatiste

Le syndicalisme mexicain est le produit d'un long processus historique issu de la Révolution de 1910 (voir annexe). La Constitution votée en 1917 met en place une législation du travail très avancée. Elle est précisée en 1931 par la Loi Fédérale du Travail, consolidée sous la présidence de Cárdenas (1934-1940) puis institutionnalisée dans les années 50 sous forme d'un régime corporatiste. Le « Parti-Etat » (le PRI, au pouvoir jusqu'en 2000) est organisé en trois secteurs : secteur ouvrier (CTM Confédération du Travail mexicaine), secteur paysan (CNC Confédération Nationale Paysanne) et secteur populaire (CNOP Confédération Nationale des Organisations Populaires). Certains analystes préfèrent parler de semi-corporatisme dans la mesure où les entrepreneurs et propriétaires fonciers ne sont pas inclus dans cette structure.

Dans ce schéma, les organisations syndicales remplissent une fonction importante de contrôle social sur l'ensemble de la classe ouvrière. L'efficacité de ce contrôle est assurée par divers dispositifs, notamment la clause qui accorde au syndicat majoritaire la représentation exclusive des travailleurs et le monopole d'embauche dans la plupart des cas. Les salaires sont réglés par les contrats collectifs mais dépendent largement de l'évolution du salaire minimum qui résulte des décisions prises au sein de la *Comision Nacional Tripartita del Salario Minimo* (Commission Nationale Tripartite du Salaire Minimum) créée en 1962. L'emploi bénéficie d'une relative protection contre les licenciements. Enfin le droit de grève est limitée par le recours systématique aux *Juntas de Conciliacion y Arbitraje* qui peuvent déclarer la grève inexistante (sic) chaque fois qu'elle ne répond pas à certains critères assez flous pour être librement interprétés. Ainsi l'Article 123 du Code du travail stipule que les grèves sont licites à condition qu'elles se fixent pour objectif de rétablir « l'équilibre entre les facteurs de production, en harmonisant les droits du travail avec ceux du capital ».

* Michel Husson est économiste. Il a notamment travaillé à l'Institut National de Statistique de Mexico entre 1985 et 1987. Il travaille depuis 1990 à l'IRES (Institut d'Etudes Economiques et Sociales).

Michel Husson est notamment membre de la fondation Copernic, ainsi que du Conseil scientifique d'Attac. Il a participé en 1993 à la création de l'association «ACI» («Agir ensemble contre le chômage»).

On trouve sur son site une foultitude de documents <http://hussonet.free.fr/>

La nature corporatiste du syndicalisme officiel jusqu'à alors étroitement intégré à ce véritable « parti-Etat » qu'était le PRI est alors profondément remise en cause. Les processus de libéralisation et de privatisation ont en outre pour effet de réduire ses bases traditionnelles et de bouleverser sa logique de structuration. Le paysage syndical mexicain est en effet complexe : à côté, mais aussi à l'intérieur du syndicalisme officiel, se sont développés des syndicats plus ou moins « indépendants » du pouvoir (voir encadré 2). Les évolutions en cours conduisent donc à une redéfinition des orientations syndicales et à une recomposition d'ensemble. Ces transformations se produisent dans un contexte général d'affaiblissement : le taux de syndicalisation a reculé de 30 % en 1984 à 20 % en 1995 puis reste à ce niveau ; le nombre moyen de grèves a lui aussi considérablement baissé.

Fox et les syndicats

Le nouveau président élu en 2000 est confronté à deux options possibles : soit réformer le système syndical dans un sens anti-corporatiste, comme avaient essayé de le faire (sans grand succès) ses prédécesseurs du PRI ; soit utiliser le syndicalisme officiel tel qu'il est. En sens inverse, du côté du syndicalisme officiel le Congrès du Travail se trouve en face d'un choix symétrique : maintenir les liens avec le PRI dans l'attente de prochaines échéances électorales, rechercher des alliances avec d'autres secteurs, ou bien encore se rapprocher de l'UNT (indépendants) qui cherche à devenir l'interlocuteur privilégié du nouveau gouvernement. Le syndicalisme indépendant est lui aussi partagé entre la recherche du dialogue et l'opposition, tout en explorant diverses voies de recomposition syndicale.

Ces alternatives vont progressivement se décanter, notamment à propos du projet de réforme de la Loi fédérale du travail présenté au Parlement en décembre 2002 par le ministre du Travail, Carlos Abascal. Ce projet reçoit au départ le soutien d'une bonne partie du syndicalisme officiel et du PRI. Il introduit une flexibilisation considérable du droit du travail, qu'il vaut la peine de détailler pour souligner la similitude avec ce qui se passe en Europe et en France. Le contrat à durée indéterminée resterait formellement la norme, mais serait transformé en une sorte de « contrat de mission » (cher au Medef en France) dont la durée pourrait être librement fixée par accord entre le salarié et l'employeur. Le paiement du salaire serait subordonné à la bonne réalisation de cette mission, et n'aurait pas à tenir compte du recours éventuel à des horaires atypiques (dimanche, jours fériés, etc.). Deux nouveaux contrats de travail seraient créés : un contrat de formation initiale limité à trois mois, et un contrat à l'essai de 30 jours (180 pour les cadres) ; non renouvelables, ils pourraient être interrompus sans frais pour l'employeur. L'un des objectifs du projet est de réduire le pouvoir syndical en renforçant le contrôle administratif sur la représentativité syndicale et sur la validité des contrats collectifs de travail.

Encadré 2 Les deux syndicalismes mexicains

Bien que leurs frontières ne soient pas strictement définies, on peut pour simplifier distinguer deux pôles dans le syndicalisme mexicain. Le syndicalisme « officiel » est structuré autour du Congrès du travail (CT) qui regroupe la CTM - le « secteur » syndical du PRI - et différentes autres organisations « officielles » (CROM, CROC, etc.). La CNC et la FSTSE sont les syndicats « officiels » qui organisent respectivement les paysans et les fonctionnaires. Le pôle « indépendant » est aujourd'hui constitué principalement par l'UNT qui regroupe plusieurs syndicats dont les principaux sont le STRM, le SNTSS, la FESEBS et le STUNAM. Le FAT, un regroupement syndical indépendant, a également rejoint l'UNT.

La réforme Abascal n'a cependant pas abouti. Elle s'est d'abord heurtée à un contre-projet porté par le PRD (centre-gauche) et par l'UNT (centrale indépendante) puis, en 2005, au veto des députés « ouvriers » du PRI, découvrant, alors qu'ils avaient pourtant été à l'initiative de la réforme, qu'elle remettait en cause les « droits historiques » de la classe ouvrière. Le report du projet s'explique aussi en grande partie par la mobilisation du syndicalisme indépendant. Mais on peut l'interpréter autrement : dans la mesure où la réforme ne faisait qu'institutionnaliser des pratiques déjà largement répandues, son principal objectif était pour le gouvernement de faire émerger de nouveaux interlocuteurs syndicaux à sa botte, ce qui ne lui a pas été possible.

La trajectoire de la confédération indépendante UNT

Avant Fox, les deux derniers présidents du PRI, Carlos Salinas de Gortari (1988-1994) et Ernesto Zedillo (1994-2000), avaient multiplié les initiatives en vue de remodeler le syndicalisme en accord avec leur orientation néo-libérale. Le président Salinas avait suscité la création de la FESEBS (biens et services), et placé à sa tête le dirigeant du Syndicat des Téléphonistes (STRM), Francisco Hernandez Juarez, par ailleurs membre du PRI. Il servira de relais utile lors de la privatisation des téléphones, mais ne réussira pas à construire un pôle alternatif à la CTM (secteur syndical du PRI). De la même manière, le président Zedillo ne réussira pas à instrumentaliser l'UNT, fondée en novembre 1997, et à l'initiative de laquelle on retrouve d'ailleurs Hernandez Juarez, ainsi qu'un autre membre du PRI, Rosado Garcia, dirigeant du SNTSS (Sécurité sociale).

L'Union Nationale du Travail (UNT) rassemble des syndicats indépendants et officiels, ces derniers ayant donc quitté le Congrès du Travail. Elle veut simultanément donner un nouveau visage au syndicalisme, à la fois plus revendicatif et capable d'accompagner la « transition démocratique », et participer à la recherche d'un « nouveau pacte social ». Cette ambivalence reproduit d'une certaine manière celle du syndicalisme officiel qui combinait, de manière parfois déconcertante, son rôle de courroie de transmission du « Parti-Etat » et, jusqu'à un certain point, l'action revendicative. C'est pourquoi il est possible de parler de néo-corporatisme à propos du projet initial de l'UNT.

Tous les syndicats indépendants n'avaient pas rejoint l'UNT. C'est notamment le cas du SME (électricité) qui a été durant des années le pivot de nombreuses tentatives de regroupements syndicaux et qui choisit de rester affilié au Congrès du travail. En 1998, il participe de son côté au lancement d'une coalition de syndicats et de mouvements sociaux, le FSM (Front syndical mexicain). Les contours de cette recomposition sont cependant mouvants. Au-delà de leurs divergences, l'UNT, plutôt réformiste, et le FSM, plus radical, se retrouvent en pratique sur des terrains communs, notamment le combat contre les privatisations dans le secteur de l'énergie, les réformes de la sécurité sociale et le projet de réforme du Code du travail. Cette convergence conduit en 2002 l'UNT et le FSM à lancer ensemble le FSCISP où se retrouvent diverses organisations et associations. Ce nouveau regroupement organise de nombreuses actions : débrayages coordonnés à l'échelle du pays, manifestations géantes et caravanes. Il comptait s'appuyer sur cette capacité de mobilisation pour peser lors des élections présidentielles de 2006 sur le programme du candidat du PRD, Andrés Manuel López Obrador (qui a finalement obtenu 0,6 % moins de voix que le vainqueur).

Ces évolutions ne laissent pas le syndicalisme officiel à l'écart, comme l'a illustré la manifestation du 21 août 2005 contre une réforme fiscale assujettissant diverses prestations sociales à l'impôt sur le revenu. On a vu à cette occasion se constituer un front inédit rassemblant le syndicalisme officiel (CTM, CROC et CT) et indépendant (UNT et SME) autour d'un programme d'action commun.

La décomposition du corporatisme

On assiste ainsi à un double mouvement. Le durcissement des politiques libérales pousse le nouveau syndicalisme, voire une partie du syndicalisme officiel, vers une posture d'opposition plus affirmée ; en même temps, cette évolution réduit à néant l'espoir du gouvernement Fox de nouer avec certains secteurs syndicaux, notamment l'UNT, le type de rapports que le PRI entretenait avec le Congrès du travail. Le projet néo-corporatiste ne peut plus se développer en tant que tel.

Cette impasse a conduit le gouvernement à changer son fusil d'épaule : après avoir assuré le maintien de directions syndicales qu'il pensait pouvoir contrôler, il cherche maintenant à susciter des scissions dans le mouvement syndical. La plus importante d'entre elles a eu lieu en décembre 2004 : le syndicat des enseignants (SNTE) emmené par Elba Esther Gordillo, également dirigeante du PRI, a quitté la FSTSE (Fédération des syndicats des travailleurs de l'État) pour fonder une fédération concurrente, la FEDESSP. Un autre élément de la politique syndicale du gouvernement a été d'encourager la montée en puissance de syndicats autonomes, comme la FNSI, et de promouvoir un tête-à-tête direct entre ce syndicat d'accompagnement et le patronat privé avec lequel le parti au pouvoir entretient des relations très étroites. Mais ces tentatives n'ont pas enregistré de succès significatifs. Enfin, l'orientation libérale du gouvernement se traduit également par la volonté de réduire la place des syndicats ou de faire obstacle à leur implantation dans les entreprises où leur présence réduirait l'attractivité à l'égard des investissements internationaux. C'est particulièrement vrai dans le secteur des *maquiladoras*, ces zones franches établies tout au long de la frontière avec les États-Unis.

Le système corporatiste syndical institué depuis des années n'a donc pu être reconverti, pour des raisons paradoxales. Le syndicalisme officiel lié au PRI n'est pas en effet passé avec lui dans l'opposition. Il était même tout disposé, au contraire, à reconduire avec le nouveau gouvernement le même type de relations qu'il entretenait avec le précédent. La crise provient en définitive de l'évolution du syndicalisme qualifié plus haut de néo-corporatiste, en particulier l'UNT. Tout se passe donc comme si les « créatures » du PRI lui avaient échappé, d'autant plus que ce dernier a perdu le pouvoir politique central. Cette décomposition du corporatisme est accélérée par les transformations des relations de travail : les privatisations et la redéfinition des contrats collectifs qui les accompagne ont pour effet de « dissoudre » ses noyaux durs.

Si le candidat du PRD, Manuel Lopez Obrador, avait été élu en juillet dernier, on aurait pu assister à la mise en place d'un partenariat PRD-UNT qui aurait réduit encore plus le rôle du syndicalisme officiel tout en reproduisant en partie le modèle corporatiste. Mais la victoire frauduleuse du candidat du PAN, Felipe Calderón, a brisé cette trajectoire et pose au syndicalisme mexicain un nouveau défi, celui d'une « décorporatisation » effective.

Pour en savoir plus

Ilán Bizberg, « Le syndicalisme mexicain face à la mondialisation et à la décomposition du régime politique », *La Revue de l'IRES* n°29, 1999 <http://hussonet.free.fr/bizberg.pdf>

Michel Husson, « La recomposition du syndicalisme mexicain », *Chronique internationale de l'IRES* n°98, janvier 2006 <http://hussonet.free.fr/mexsynd6.pdf>

Dan La Botz, « Mexico's Labor Movement in Transition », *Monthly Review*, June 2005 <http://www.monthlyreview.org/O605labotz.htm>

Mexican Labor News & Analysis http://www.ueinternational.org/Mexico_info/mlna.php

Encadré 3 Glossaire des sigles

CCE	Conseil de coordination des entreprises
CILAS	Centre de Recherche sur le Travail et de Conseil aux Syndicats
CIOAC	Centrale Indépendante des Ouvriers Agricoles et Paysans
CNC	Confédération nationale paysanne
COR	Confédération Ouvrière Révolutionnaire
CROC	Confédération révolutionnaire des ouvriers et paysans
CROC-D	Confédération Révolutionnaire des Ouvriers et Paysans-Démocratique
CROM	Confédération régionale ouvrière mexicaine
CT	Congrès du travail
CTM	Confédération des travailleurs mexicains
FAT	Front authentique du travail
FEDESSP	Fédération démocratique des syndicats de fonctionnaires
FESEBS	Fédération des Syndicats du Secteur des Biens et Services
FNSI	Fédération nationale des syndicats indépendants
FNSU	Fédération Nationale des Syndicats Universitaires
FSCISP	Front syndical, paysan, indigène, social et populaire
FSM	Front syndical mexicain
FSTSE	Fédération des syndicats de travailleurs au service de l'Etat
IMSS	Institut mexicain de sécurité sociale
ISSSTE	Institut de sécurité et de services sociaux des travailleurs de l'Etat
MPI	Mouvement Prolétarien Indépendant
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAN	Parti d'Action Nationale
PAN	Parti d'action nationale
PRD	Parti de la révolution démocratique
PRI	Parti Révolutionnaire Institutionnel
SME	Syndicat Mexicain des Electriciens
SNTE	Syndicat National des Travailleurs de l'Education
SNTSS	Syndicat National des Travailleurs de la Sécurité Sociale
STRM	Syndicat des Téléphonistes de la Républicaine Mexicaine
STUNAM	Syndicat des Travailleurs de l'Université Nationale Autonome de México
SUTERM	Syndicat Unique des Travailleurs de l'Electricité de la République Mexicaine
SUTIN	Syndicat Unifié des Travailleurs de l'Industrie Nucléaire
UNT	Union Nationale des Travailleurs

Annexe

Population : 107,5 millions habitants en 2006, dont environ 18 millions dans la métropole de Mexico. Surface : 1 972 550 km², soit un peu moins du triple de la France.

La Révolution mexicaine de 1910 a fondamentalement reposé sur la masse des paysans pauvres : au nord les forces de Pancho Villa, au sud celles d'Emiliano Zapata. Les forces révolutionnaires furent finalement vaincues par l'armée régulière.

Certaines revendications (comme l'instauration réforme agraire et une législation sociale très avancée) ont été reprises dans la nouvelle Constitution de 1917.

Fondé en 1929, le Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) a dirigé le pays sans interruption jusqu'en 2000, Le PRI est membre de l'Internationale socialiste.

Depuis 2000, la présidence de la république est aux mains de représentants du PAN (parti catholique et conservateur) : Vicente Fox, puis à partir de décembre 2006 Felipe Calderón.

A noter que le résultat contesté des élections présidentielles de 2006 n'a donné qu'une avance de 0,6 % des voix à Calderón sur son principal rival Andrés Manuel López Obrador.

Première force politique à la Chambre des députés, le PAN n'y dispose toutefois pas de la majorité et doit donc obtenir l'appui de l'opposition pour faire passer ses lois.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Mexique>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Partido_Revolucionario_Institucional